

Toulon, le 14 mai 2020

Chers parents,

Le 18 mai prochain, les collégiens de 6ème et de 5ème, pour commencer, vont reprendre le chemin des 71 collèges varois. Une période déstabilisante, inhabituelle voire anxiogène s'achève pour eux et vous-mêmes avec la décision de dé-confinement prises par le gouvernement.

Dans le cadre de la préparation de la reprise de l'accueil dans les collèges pour les classes de 6ème et 5ème à compter de 18 mai 2020, les services départementaux ont travaillé en lien et en accord avec les services de l'Education Nationale sur les conditions de reprise.

En application de l'article L421-23 du code de l'éducation, nous vous informons que les objectifs du Département et de l'Education Nationale sont de respecter les recommandations sanitaires formulées par le conseil scientifique du 24 avril 2020 et d'assurer l'effectivité de la restauration scolaire. L'obligation du protocole sanitaire national nous a amené à déterminer les conditions d'exercice des missions départementales et celles des enseignants afin de remplir ces objectifs. Ces conditions, qui vous sont exposées ci-après, ont été partagées et validées conjointement et soumises aux organisations syndicales du conseil départemental.

En ce qui concerne l'organisation de l'accueil, les élèves occuperont la même classe toute la journée de sorte que les classes n'aient pas à être nettoyées entre deux groupes. Le Département sera, en effet, en mesure d'assurer ses missions d'entretien et de restauration à condition que les demi-groupes d'élèves soient accueillis sur des journées entières, à raison d'un nettoyage des salles de classe par jour.

Le maintien de la restauration scolaire, tout en respectant les gestes barrières, se fera dans le réfectoire en adaptant le nombre de services. Deux formules seront proposées, selon la configuration de l'établissement et le nombre de demi-pensionnaires :

- un service en self avec des adaptations (plateaux, couverts, assiettes sont servis par les agents, pas de self-service des enfants)

ou

- un service à table, effectué par des agents du département (en cas de nombre réduit de demi-pensionnaires).

En ce qui concerne l'entretien, au moins un nettoyage complet des locaux occupés de l'établissement sera réalisé par le Département chaque jour. Parallèlement, des lingettes seront fournies aux enseignants afin qu'ils puissent nettoyer leur poste de travail avant de quitter une classe pour en rejoindre une autre.

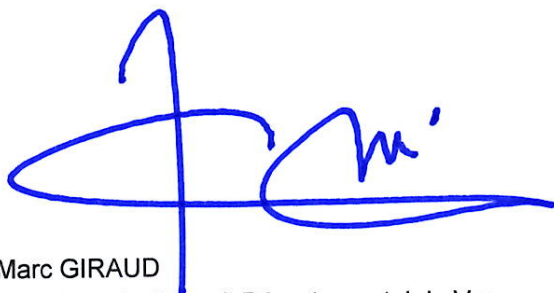
Le Département assurera principalement la fourniture de masques aux agents départementaux présents mais pourra appuyer, en cas de besoin, les efforts de l'Education nationale dans l'équipement des collégiens en la matière.

En effet, de son côté, l'Education Nationale procède à une livraison importante de masques pour l'ensemble des personnels et des équipes éducatives et personnels de direction.

Au sein de chaque établissement, un projet pédagogique est élaboré par les enseignants, sous l'égide de la Principale ou du Principal, afin d'assurer une reprise des enseignements la plus adaptée au regard du contexte et des spécificités locales.

Nous souhaitons à tous les élèves un bon retour au collège.

Nous vous prions de croire, chers parents, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Marc GIRAUD
Président du Conseil Départemental du Var



Olivier MILLANGUE
Inspecteur d'Académie